

# C'est la rentrée aussi pour les enfants en situation de handicap et leurs accompagnants. « L'accompagnement des élèves en situation de handicap est insuffisant »

La rentrée scolaire, c'est aussi pour les enfants en situation de handicap et leurs accompagnants. Une aide humaine « indispensable » pour ces élèves, mais bien souvent « insuffisante ».

Jeudi 2 septembre, c'était aussi la rentrée pour les enfants porteurs de handicap. Une rentrée souvent synonyme de stress pour eux et pour leurs parents, car non seulement il faut être prêt à débiter une nouvelle année scolaire, mais c'est aussi à la rentrée qu'ils vont connaître l'accompagnement réel dont bénéficiera l'élève.

12 heures d'aide... Au lieu de 18

Enola entre en CP à l'école de Boisse-le-Châtel. Elle est atteinte d'un trouble autistique. La Maison départementale des personnes handicapées de l'Eure (MDPH) a reconnu sa pathologie et lui a octroyé une « aide humaine individuelle » à hauteur de 18 h par semaine. Pourtant, l'an passé, ses parents ont appris par le biais de l'école qu'elle n'allait être accompagnée que 12 h. Ses parents remuent alors ciel et terre pour qu'elle puisse avoir l'accompagnement dont elle a besoin. « **J'ai appelé l'Académie, le collège de Grand Bourgtheroulde qui distribue les heures d'accompagnement... Puis j'ai fini par appeler la presse** », raconte Julien Castro, le père d'Enola. Il en informe alors l'Académie, qui « **dans l'heure qui suit a débloqué les 6 h manquantes** ». « **C'est grave d'avoir à en arriver là, il faut faire du bruit pour obtenir justice** », s'énerve le papa.

« Faire du bruit pour obtenir justice »

Cette année, la fillette devrait avoir droit à ses 18 h d'accompagnement. « **Cela devrait bien se passer, on espère** », appuie le papa, en précisant que « **l'école a tout fait pour que cela se passe au mieux** ». Car sans accompagnant d'élèves en situation de handicap (les AESH), Enola a des troubles de l'attention et a du mal à se concentrer en classe. « **LAESH lui réexplique les consignes, la rassure.** »

Sans AESH, c'est aussi plus difficile pour l'instituteur de faire classe, car Enola a besoin d'une attention particulière. C'est en partie pour cela, et aussi parce qu'elle se fatigue vite, que Julien Castro devra garder sa fille à la maison, « **au moins tous les lundis matin** » cette année, comme l'an passé. Une situation possible car le papa travaille à la maison, mais qui révèle une autre problématique du manque d'accompagnement des élèves en situation de handicap. « **Si je ne travaillais pas chez moi, comment on ferait ?** »

Problème récurrent

Pour Élise Saegaert, présidente de l'association Préhandys<sup>276</sup> au Thuit de l'Oison, qui vient en aide aux familles d'enfants porteurs de handicap, le manque d'accompagnement est une problématique « **récurrente** ».

C'est le Pial (pôle inclusif d'accompagnement localisé), mis en place par l'Éducation nationale, qui coordonne la distribution des heures d'aide humaine et organise le travail des AESH. Chaque année, en fonction du nombre d'enfants à accompagner, un nombre d'heures d'accompagnement est déterminé et c'est au collègue référent du Pial de distribuer les heures en fonction des élèves. « **Le problème, c'est que bien trop souvent les heures calculées ne correspondent pas au besoin sur le terrain et qu'il faut donc priver des enfants d'heures d'accompagnement pour que d'autres puissent être aidés, eux aussi** », explique la présidente de l'association.

« Question d'argent »

La situation est d'autant plus délicate qu'avant la création des Pials, il y a trois ans, chaque enfant se voyait octroyer un nombre d'heures d'accompagnement par semaine, comme c'est le cas pour Enola. « **Maintenant, ceux qui ont des heures dans leur notification MDPH bénéficient d'une aide individuelle, mais la majorité des enfants en situation de handicap a une aide mutualisée.** » Cela signifie qu'un AESH doit s'occuper de plusieurs enfants par semaine, donc répartir son temps entre eux. « **En aide mutualisée, la moyenne des heures d'accompagnement est de 12 h par semaine, mais ça peut être beaucoup moins, vu que ce n'est plus indiqué sur la notification.** »

C'est d'ailleurs cette question qui a été au coeur d'une polémique, en décembre dernier à l'école du Thuit-de-l'Oison. Les enfants en situation de handicap, qui étaient tous accompagnés 12 h par semaine, ont vu leurs heures d'aide réduite à 8 h, déclenchant la colère des parents et une manifestation devant l'école. « **Comme il n'y a pas d'heures indiquées dans la notification MDPH, on peut nous retirer des heures et on a très peu de recours** », déplore Élise Saegaert. Face à la mobilisation, l'Académie avait fini par maintenir les enfants aidés 12 h par semaine.

« Une réelle souffrance pour l'enfant »

« **Tout est une question d'argent. On nous fait comprendre que les enfants handicapés, ça coûte cher à la société. Mais ne vaut-il pas mieux investir pendant 15 ans pour que**

**ces enfants sachent lire, écrire, compter, plutôt que devoir, tout le reste de leur vie, les assister ? »**

Pour les familles qu'aide Élise Saegaert dans le cadre de son association, le manque d'accompagnement est un poids en plus. « **C'est la double peine. Le dossier MDPH est déjà dur à monter. Et au final, on se retrouve avec des heures manquantes, insuffisantes.** »

Le manque d'accompagnement est aussi « **une réelle souffrance pour l'enfant, qui provoque des phobies scolaires, les met en situation d'échec scolaire** ».

Mathilde Carnet



## « L'école de plus en plus inclusive »

Y a-t-il un manque d'accompagnement des élèves en situation de handicap ?

**Alexandra Genreau, Inspection académique de l'Eure** : La quantité d'heures d'accompagnement, ce n'est pas l'Inspection académique qui la définit. Le fait de mutualiser les AESH permet à plus d'élèves d'être accompagnés, les moyens sont optimisés. On a aussi un autre son de cloche de la part d'enseignants : les enfants qui ne sont pas tout le temps accompagnés peuvent gagner en autonomie, se rendre compte qu'ils savent faire telle ou telle chose seuls. L'école est de plus en plus inclusive.

Que répondez-vous au manque de reconnaissance que ressentent les AESH ?

De manière générale, il y a un vrai effort qui est fait sur les conditions d'emploi et de rémunération des AESH. Nos services veillent à ne pas les éloigner trop d'un site à un autre. Il y a eu une revalorisation salariale fin août 2021. On forme tous nos nouveaux AESH recrutés et pour le personnel déjà en poste qui se trouverait en difficulté il existe des formations supplémentaires, mais il faut en faire la démarche.